



Règlement du Conseil de la Ville  
de Richmond

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**VILLE DE RICHMOND**

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu au Centre communautaire, situé au 820, rue Gouin, le lundi 6 juin 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay ainsi que le directeur général, Rémi-Mario Mayette. Le conseiller André Bussière de même que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron sont absents.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 301**  
**MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108**  
**RELATIF AUX ZONES R-16 ET R-17**

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 5 535 894 fait actuellement partie de deux zones différentes, soit les zones R-16 et R-17 ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** serait préférable que le lot numéro 5 535 894 fasse partie en totalité d'une seule zone, soit la zone R-17 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement été donné par le conseiller Mallette lors de la séance du 4 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet du règlement a été adopté le 4 avril 2022;

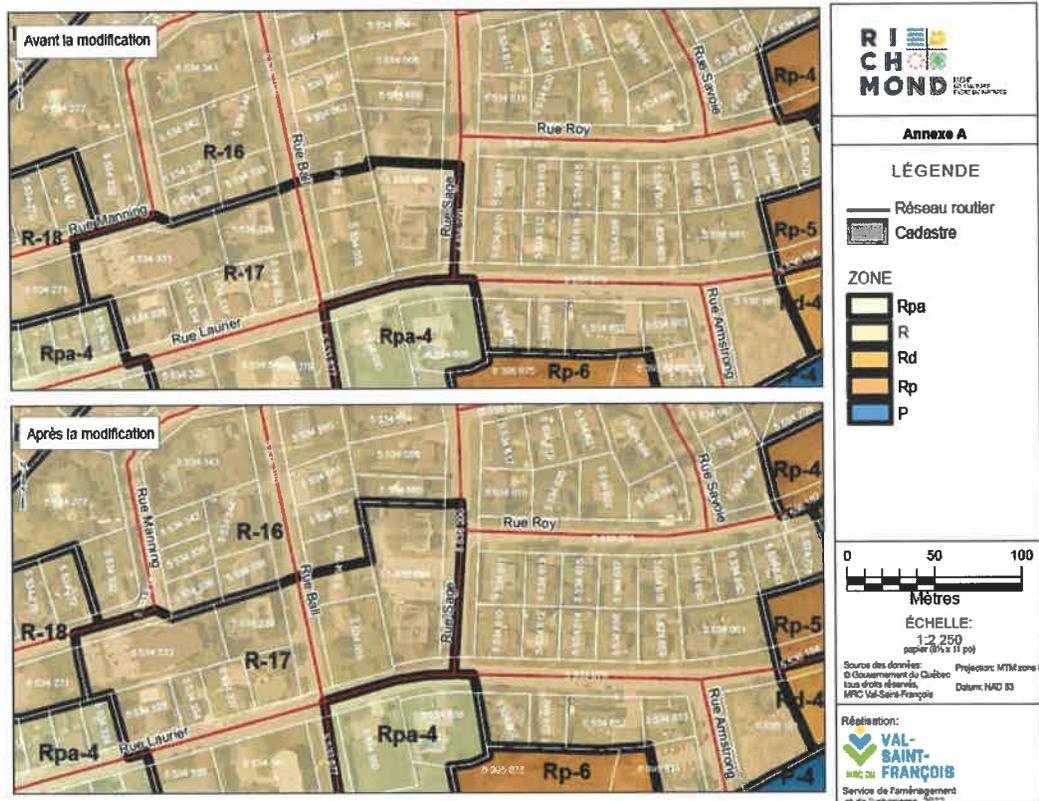
**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième projet du règlement a été adopté le 2 mai 2022;

**POUR CES MOTIFS**, le conseil décrète ce qui suit:

- 1) Le plan de zonage Z-01, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 108 de la Ville de Richmond et illustré à l'annexe 1 de ce même règlement, est modifié par l'intégration complète du lot numéro 5 535 894 dans la zone R-17, tel que présenté ci-dessous ».

## Règlement du Conseil de la Ville de Richmond

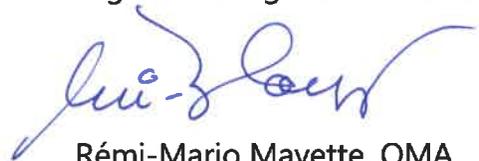


**ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC) Ce 6<sup>e</sup> jour de juin 2022.**

  
**MAIRE**

  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.

  
 Rémi-Mario Mayette, OMA  
 directeur général et  
 secrétaire-trésorier